

OBJECTIF(S)

- Optimiser la gestion du personnel de copropriété

NIVEAU & PUBLIC

SPECIALISATION

Syndic, gestionnaire, assistant(e)

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 7 heures) (50 % juridique, 30 % pratique et 20 % management)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéoprojecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

INTRODUCTION : CHAMP D'APPLICATION DE LA CNN (COPROPRIÉTÉ, RÉGIME GÉNÉRAL)

I – LES RAPORTS DU CONCIERGE OU GARDIEN AVEC

- Le syndicat des copropriétaires
- Le syndic
- Le conseil syndical
- Les occupants de l'immeuble

II – FORMATION ET EXÉCUTION DU CONTRAT DE TRAVAIL (CT) :

- Modalités de recrutement, conclusion du contrat
- Rédaction, contenu
- Choix du contrat : Catégorie A ou B
- Durée du contrat
- Temps de travail : Calcul horaire ou unités de valeurs
- Particularités de la catégorie B
- La nouvelle classification
- Période d'essai
- Durée du travail, repos hebdomadaire, astreinte

III – REMUNERATION :

- Méthode de calcul
- Salaire brut conventionnel et salaire contractuel
- Primes diverses
- Travaux spécialisés et qualifiés (TSQ)
- Salaire en nature (logement de fonction, eau, électricité ...)
- Bulletin de paye
- Congés, remplacement, absence

IV – SÉCURITÉ

- Document MAJ des risques
- Surveillance médicale
- Inaptitude

V- DROIT DISCIPLINAIRE

Formation professionnelle FNAIM 2023 – Ce document est la propriété de l'ESI. Reproduction interdite

- Motifs disciplinaires
- Procédures disciplinaires
- Procédure pour motif économique
- Modification du CT
- Effet du licenciement

VI- AUTRES FORMES DE RUPTURE

- Démission
- Retraite

CONCLUSION : ALLIÉ OU CONCURRENT



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap